

## préambule

Fonpel est un régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux affiliés de se constituer une retraite par rente\*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation.

Les cotisations sont transformées en points de retraite (la valeur de service du point est la valeur du point permettant de calculer le montant de la prestation retraite qui sera versé à l'assuré. Elle correspond à la valeur du point de l'année du départ à la retraite de l'assuré). Ces points offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu, les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits.

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'association Fonpel. La gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts et la gestion commerciale à Sofaxis.

\*Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

## édito

### Tournés vers une gestion dynamique et moderne

Chers collègues,

La bonne gestion de l'assureur et le contrôle rigoureux de la commission administrative technique et financière, à laquelle participe l'Association, ont permis au régime d'obtenir un rendement financier très satisfaisant de 4,18% pour l'année 2017.

Celui-ci est plus qu'honorable au regard des taux de rendement des contrats d'assurance-vie constatés, eux, autour de 2,50%.

L'année passée a été marquée par le changement de réglementation qui a sensiblement modifié les calculs du taux de couverture du régime avec la prise en compte des valeurs boursières (les plus-values des placements financiers du régime sont enfin pris en compte) et non plus comptables.

Le taux de couverture est, par conséquent, passé à 118,4% au 31 décembre 2017 contre 104,02% au 31 décembre 2016.

Cette nouvelle réglementation, bien que plus cohérente avec la prise en compte de la richesse du régime, met à rude épreuve l'expertise de l'assureur qui doit considérer davantage l'instabilité des marchés pour optimiser sa gestion financière sur le long terme.

Compte-tenu de ces performances, l'Association a obtenu de CNP Assurances une revalorisation significative de la valeur de service à +0,70% au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, l'Association a souscrit une assurance pour protéger ses adhérents en s'associant à Smacl Assurances. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle offre sur ses propres ressources et de façon automatique, à ses adhérents en cours de mandat, une assurance collective comportant une garantie accidents corporels et une garantie interruption d'activité professionnelle.

Enfin, toujours dans l'objectif d'apporter le meilleur à ses adhérents, l'Association a engagé, en 2018, des changements pour développer une gestion active et moderne.

Soyez assurés, chers collègues, que vos intérêts restent au cœur des préoccupations des membres du Conseil d'administration de l'Association Fonpel.



Jacques PELISSARD,  
Président de l'association Fonpel



# les chiffres clés de l'année 2017

## 52 154 k€

C'est le montant des plus ou moins-values latentes, désormais prises en compte dans l'évaluation de la richesse du régime. Elles représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la provision technique spéciale et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur d'achat).

## 12 343 k€

de cotisations encaissées

## 9 503 k€

de rentes trimestrielles versées

## 341 908 k€

C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la richesse comptable collective du régime, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **4%** par rapport à 2016.

### Provision technique spéciale



## les adhérents

### 340

nouvelles **adhésions** enregistrées en **2017**.

âge moyen des cotisants : **57,1** ans.

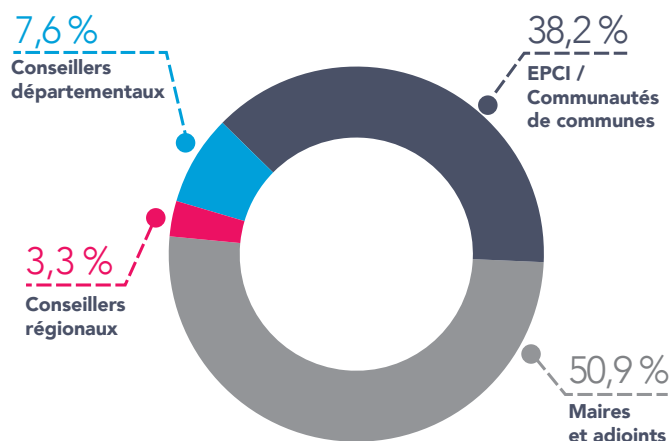
### 14 875

comptes gérés dont **8 858** en phase d'acquisition des droits.

**6 017** rentes trimestrielles en cours de service.

âge moyen des rentiers **72,9** ans.

### Répartition des adhésions par mandat



01

## la politique des placements

La politique de gestion suivie par CNP Assurances a pour objectif de concilier la sécurité des placements et la régularité des rendements dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

L'allocation de l'actif se traduit par une prépondérance des obligations permettant d'assurer un socle de rendement récurrent. En complément, des investissements sont réalisés en actifs de diversification (**16%** du portefeuille à fin 2017 en augmentation par rapport à **14%** à fin 2016) dont les actions permettent ainsi de profiter de revalorisations à moyen et long terme.

02

## les résultats du portefeuille en 2017

Le rendement financier s'élève à **4,18%** en 2017 contre **3,16%** en 2016. Il est constitué des coupons obligataires, dividendes et plus-values encaissés au cours de l'exercice annuel.

03

## l'environnement économique

**2017** sera l'une des meilleures années de la décennie.

Sur le plan économique, la croissance mondiale a encore progressé pour atteindre **3,7%** grâce à l'accélération des pays développés et au rebond des pays émergents, illustré par la sortie de récession du Brésil. Cette amélioration s'explique par la reprise conjuguée du commerce mondial et du secteur manufacturier avec l'amélioration de la consommation des ménages et la reprise de l'investissement.

Cette embellie a créé un cercle vertueux illustré par le recul des taux de chômage qui sont revenus dans certains pays à des niveaux proches du plein emploi, comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne, au Japon et en Allemagne. Ces créations d'emploi ont généré des tensions salariales limitées, et la hausse des prix des matières premières, notamment des métaux et du pétrole, n'a été que partiellement répercutée par les entreprises. Cela explique que les niveaux d'inflation soient demeurés en dessous des cibles des banques centrales dans les pays développés, et ont, de plus, fortement reculé dans les pays émergents grâce à la remontée des devises contre le dollar américain.

Cette modération des prix a permis aux banques centrales de maintenir des politiques monétaires accommodantes en zone euro et au Japon, et de mettre en place une normalisation lente aux États-Unis dont la banque centrale a maintenu un discours très prudent.

Les niveaux de taux sont restés faibles : le taux 10 ans français termine à **0,79%** en fin d'année. Le taux 10 ans allemand clôture l'année à **0,43%** et le taux 10 ans américain à **2,41%**.

# L'équilibre du régime

## 118,4%

taux de couverture réglementaire au 31 décembre 2017

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à **100%**, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. Il est en forte augmentation par rapport à 2016, notamment grâce à la prise en compte des **52 M€** de plus ou moins-values latentes dans la richesse du régime. La définition du taux de couverture évolue avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation applicable aux régimes collectifs de retraite en points à partir du 31 décembre 2017.

# la vie de l'association

La disparition du sénateur FRECON en décembre 2016 a entraîné des changements au sein du Conseil d'administration. Le 20 juin 2017, Jean-Paul LEFEBVRE a été élu secrétaire général. Jean-Louis GAILLARD, maire de SOUTERNON (42), a été coopté administrateur par le Conseil d'administration du 9 novembre 2017.

### Désormais, le Conseil d'administration de l'Association est composé de la façon suivante :

Jacques PELISSARD (président) – Jean-Paul LEFEBVRE (secrétaire général) – Marie-Paule MORIN (trésorière) – Jean-Michel ARNAUD – Chantal BOURRAGUE – Fadul Ahmed FADUL – Odette MADER – Jean-Louis GAILLARD – Gérard PAYRE – Michel-Antoine ROGNARD – Laurence TRASTOUR-ISNART – Michaël WEBER.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, directeur depuis 2010, a quitté ses fonctions en octobre 2017. Directeur charismatique, il a, notamment, permis à l'Association de s'exprimer davantage depuis la refonte des statuts en 2013.

Il a été remplacé par Éric VERLHAC dès octobre 2017. M. VERLHAC est également directeur général de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.

